



Union Syndicale des Retraités C.G.T. du Finistère

2, Place Edouard-Mazé
29283 BREST CEDEX

Journée d'action nationale des retraités et veuves

Le Mardi 29 septembre

A l'appel de 9 organisations et associations de retraité(e)s, et dans la poursuite des actions déjà engagées, une journée nationale d'action est programmée pour la remise des cartes pétitions.

Les retraité(e)s ont besoin de se faire entendre afin de porter haut et fort leurs refus de la non-revalorisation des pensions et de toutes les mesures injustes prises par le gouvernement dont ils sont victimes.

L'heure est à la riposte. Les retraités doivent s'unir et se mobiliser, la lutte étant plus que jamais nécessaire. Chaque citoyen a le droit légitime de vieillir et de vivre dans la dignité.

Cette mobilisation de l'ensemble des retraités servira aussi de tremplin pour préparer l'action nationale du 8 octobre contre l'austérité et la défense des salaires et pensions.

Alors mobilisons-nous :

Le mardi 29 septembre

A Brest à 11h à la Sous-Préfecture

A Quimper à 11h à la Préfecture

Vous êtes attendus pour soutenir les délégations qui remettront les cartes pétitions

Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps *Des mesures fiscales injustes*
Des menaces sévères sur les pensions de réversion *3 milliards d'économie sur l'hôpital public*
Nos régimes complémentaires sont menacés *Déremboursements de médicaments*
Des milliers de retraités touchés par un nouveau mode de calcul de la CSG *Casse de l'hôpital public*
Poids de plus en plus lourd de la TVA *Augmentation des dépenses contraintes (énergie, transports, logement...)*
De loi en loi, depuis près de 20 ans, notre pouvoir d'achat régresse *Difficultés à payer une mutuelle*
Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants. CASA, suppression de la 1/2 part des veufs et veuves, etc.

Les retraités disent :

ÇA SUFFIT

Je revendique :

- l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- la mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom :

Signature :